



No de résolution  
ou annotation

-----

360-11-18

## COMMUNICATIONS AU PUBLIC

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h10.

ADOPTÉE

  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 4 décembre 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi quatrième jour du mois de décembre deux-mille-dix-huit (2018)**, à 20h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

361-12-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

362-12-18

### MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 316-10-18

CONSIDÉRANT la résolution numéro 316-10-18 adoptée lors de la séance du 9 octobre 2018 et intitulée "Vente d'une partie du lot 2 372 242 du cadastre du Québec" pour la somme de 35 000 \$ a été adoptée.



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle information est survenue lors de la recherche des titres de propriété;

CONSIDÉRANT que le promoteur a convenu de faire un don volontaire de 35 000\$ destiné au fond dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT que ce terrain se trouve dans les secteurs à redévelopper du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que suite aux recherches effectuées au registre foncier, la Ville s'est engagée dans l'acte notarié numéro 163 627 daté du 26 mars 1979, à céder pour un montant d'un dollar (1 \$), les terrains aux propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT une donation volontaire de 35 000 \$ de la part du promoteur destinée au fonds dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de modifier la résolution numéro 316-10-18 adoptée lors de la séance du 9 octobre 2018 et intitulée "Vente d'une partie du lot 2 372 242 du cadastre du Québec".

CONSIDÉRANT que la partie de lot 2 372 242 sera grevée d'une servitude de non-construction pour répondre aux besoins municipaux éventuels.

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 316-10-18 afin de remplacer le montant de 35 000 \$ par un montant d'un dollar (1 \$), respectant l'acte notarié numéro 163 627 daté du 26 mars 1979.

Que l'acquéreur soit contraint à vendre le terrain, le cas échéant, au prix de revient, soit 1 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h02.

ADOPTÉE

  
MME JOCELYNE BÂTES  
MAIRESSE

  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 11 décembre 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi onzième jour du mois de décembre deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

364-12-18

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

365-12-18

#### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

Monsieur Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019 : 15 638 400 \$; 2020 : 48 904 200 \$; 2021 : 18 460 600 \$ pour un montant total de 83 003 200 \$.

ADOPTÉE

366-12-18

#### ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2019 tel que présenté, au montant de 29 659 000 \$.

<b>Revenus et affectations</b>	
Taxes municipales	25 302 340 \$
Paiements tenant lieux de taxes	474 920 \$
Autres revenus de sources locales	2 095 600 \$
Transferts	536 600 \$
Surplus affecté et non-affecté	892 200 \$
Affectations - Fonds réservés	357 340 \$
	<b>29 659 000 \$</b>
<b>Dépenses et affectations</b>	
Administration générale	4 677 800 \$
Sécurité publique	5 480 170 \$
Travaux publics	7 261 490 \$
Génie	2 888 410 \$
Aménagement du territoire et développement économique	1 040 020 \$
Sport, culture et vie communautaire	3 290 050 \$
Frais de financement	1 233 950 \$
Remboursement de la dette à long terme et fonds de roulement	3 385 470 \$
Affectations - programme immobilisations	401 640 \$
	<b>29 659 000 \$</b>

ADOPTÉE